



Le réseau
de transport
d'électricité



Abattage d'arbres à proximité
des lignes électriques

**Pour votre sécurité,
adopter
les bons gestes !**

Sécurité, sûreté, respect de la nature

RTE, l'opérateur du réseau français de transport d'électricité, mandate périodiquement des entreprises qualifiées pour effectuer des travaux d'élagage, d'abattage, de débroussaillage, avec pour objectifs :

- 1 - Assurer la continuité de l'alimentation en électricité.**
- 2 - Veiller à la sécurité des personnes et des biens à proximité du réseau électrique aérien.**
- 3 - Respecter les milieux naturels et les paysages.**

Professionnels des entretiens de la végétation, propriétaires, exploitants, riverains, respectez les consignes de sécurité !

À proximité des lignes électriques,

PRUDENCE

Gardons nos distances !

Des travaux à hauts risques

Les abattages d'arbres à proximité des lignes électriques sont des travaux à hauts risques. Même sans toucher directement une ligne, **le risque d'électrocution est présent si les distances de sécurité ne sont pas respectées.**



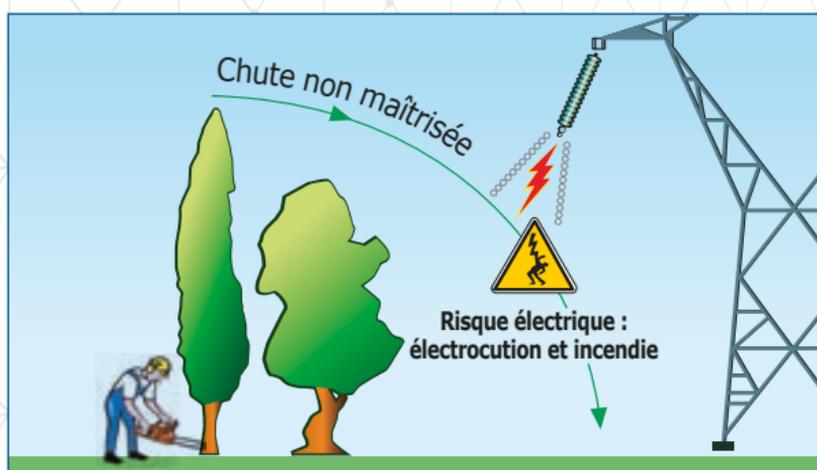
Il est impératif pour votre sécurité :

- 1 - d'informer RTE au préalable en déclarant les travaux après vous être connecté à :
www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr,
- 2 - de guider les arbres à l'aide d'un treuil afin qu'ils tombent du côté opposé à la ligne électrique,
- 3 - de faire intervenir un professionnel du métier.

Règles de sécurité et prévention

Si vous procédez à la découpe d'arbres à proximité des ouvrages électriques, suivez ces recommandations pour travailler en toute sécurité :

- 1 - Établissez une déclaration (DT/DICT) après vous être connecté à www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr, conformément à la réglementation en vigueur.**
- 2 - Respectez toujours une distance de plus de 5 mètres** entre la ligne électrique et les branches d'arbres (même durant leur chute), mais aussi avec les engins ou objets manipulés sur la zone des travaux.
- 3 - Déplacez les objets encombrants (engins de levage, échelle, outils...) avec précaution et toujours en position horizontale.**
- 4 - Ne manœuvrez pas seul sous les lignes, faites-vous accompagner d'une personne qui vous alertera si vous approchez trop près d'une ligne.**
- 5 - Prenez en compte la hauteur de l'arbre, sa trajectoire lors de la chute, les conditions météorologiques (vent), pour éviter tout risque d'amorçage.**
- 6 - Interdiction d'empiler le bois coupé sous la ligne électrique.**



Quand vous-même ou un objet s'approche trop près d'une ligne électrique, un arc électrique peut se former : on parle alors d'amorçage ! En haute tension, un risque peut apparaître pour des distances inférieures à 5 m.

Retrouvez des informations sécurité complémentaires sur : www.electricite-prudence.fr



La chute d'un arbre sur une ligne électrique peut déclencher un incendie.

07-05-2013 – Ferrières (81)



Même apparemment éloigné de la ligne électrique, un arbre peut tomber sur les câbles s'il n'est pas correctement guidé.

16-04-2014 – Saint-Lambert (78)



La méthode de l'entaille n'est pas suffisante pour guider la chute d'un arbre dans la direction opposée de la ligne électrique.

31-12-2014 – Commune de Coquainvilliers (14)



En cas de chute d'un arbre sur une ligne électrique, la responsabilité du bûcheron peut être engagée.

17-04-2013 – Tauriac (33)

Pour des travaux en toute sécurité, une déclaration obligatoire, simple et gratuite :

www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr

Depuis le 1^{er} juillet 2012, tous les travaux à proximité de réseaux, comme l'abattage des arbres, doivent être déclarés auprès des exploitants concernés. En retour de ces déclarations (DT/DICT), ces exploitants transmettent les recommandations pour la bonne réalisation de ces travaux.

Comment faire ?

- 1 - Après vous être connecté à : www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr, dessinez l'emprise de vos travaux pour ensuite identifier la présence d'un réseau RTE sur votre zone d'abattage.
- 2 - Rédigez et envoyez votre déclaration aux coordonnées RTE indiquées sur le site Internet.
- 3 - Attendez la réponse et les recommandations de RTE avant de débiter vos abattages.

Les articles L 554-1 à L 554-5 et R 554-1 à R 554-38 du Code de l'environnement sont consultables gratuitement sur www.legifrance.gouv.fr



Sanctions encourues : en cas de non-respect de ces obligations, l'amende administrative peut atteindre 1 500 €, à laquelle peuvent s'ajouter des sanctions pénales en cas de mise en danger de la vie d'autrui, et le remboursement des travaux de remise en état de la ligne électrique.



En cas d'accident

Alertez immédiatement les pompiers (18)

- **Interdisez l'accès** pour empêcher un autre accident, **en respectant une distance de plus de 5 mètres** avec la ligne électrique au sol ou avec tout objet étant à son contact.
- **Ne touchez pas aux câbles tombés au sol ni aux pylônes.**
- **Ne manœuvrez pas l'arbre ou l'engin qui serait encore en contact avec une ligne électrique.** La ligne est susceptible d'être automatiquement remise sous tension après l'incident.
- **Laissez les secours intervenir auprès des personnes blessées** pour éviter un accident supplémentaire.

POUR EN SAVOIR PLUS, CONTACTEZ-NOUS !

Rte

Les coordonnées de vos interlocuteurs



www.rte-france.com